

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public qu'une nouvelle méthode de valorisation des titres de créances détenus par les OPCVM sera adoptée à partir du 13 février 2004.

Cette méthode est le fruit de la collaboration entre la Direction du Trésor, Bank Al-Maghrib, l'Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissements Marocains (ASFIM) et le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières.

Elle vise à renforcer la normalisation du processus de valorisation des actifs détenus par les OPCVM, ce qui améliorera de manière significative la comparabilité des performances affichées par ces derniers.

Cette méthode de valorisation des OPCVM sera précisée dans une nouvelle circulaire du CDVM. Elle se basera sur une référence unique qui sera désormais la courbe des taux élaborée et publiée par Bank Al-Maghrib sur une base quotidienne.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 00

E-mail : serviceopcvm@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières